

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01500

Numéro SIREN : 905 404 539

Nom ou dénomination : NJ GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 4071



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

MAG/2021 B 01500
CERFRANCE PROVENCE
3480 CHEMIN LONG
SAINT AUGUSTIN
83260 LA CRAU

Nos références : MAG/2021 B 01500

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée à associé unique NJ GROUPE

DOMAINE LES BASSES RETRACHES
97 ROUTE DE TOULON
83340 LE LUC

SIREN : 905 404 539

N° de gestion : 2021 B 01500

Le greffier soussigné constate le 28/07/2022 le dépôt, arrivé au greffe le 11/05/2022, enregistré sous le numéro 2022/4071, des actes et pièces suivants :

- Décision(s) de l'associé unique - 01/03/2022
 - o Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Récépissé délivré le 28/07/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



NJ GROUPE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 97 ROUTE DE TOULON
DOMAINE LES BASSES RETRACHES
83340 LE LUC
905 404 539 RCS DRAGUIGNAN

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

28 JUIL. 2022

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N°

2022/4071

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux,
Le 1er mars,
A 11 heures,

Monsieur Joffrey GUEST,
Demeurant 160 Quartier Perrache 83340 LE CANNET-DES-MAURES.

Propriétaire de la totalité des 200 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société NJ GROUPE,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 223-35 du Code de commerce, de nommer « TALENZ ARES AUDIT », domiciliée 26 BD SAINT ROCH 84000 AVIGNON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2027.

« TALENZ ARES AUDIT » a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 223-35 du Code de commerce, de nommer Monsieur Johan ALZABERT, domicilié 26 BD SAINT ROCH 84000 AVIGNON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2027.

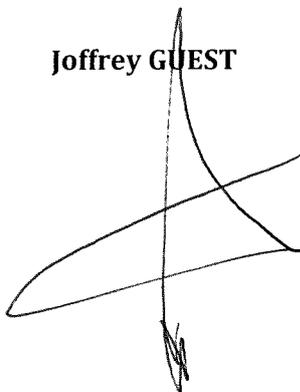
Monsieur Johan ALZABERT a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Joffrey GUEST

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joffrey Guest', written over a vertical line that extends from the text above. The signature is stylized and somewhat abstract.